

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

4 FÉVRIER 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 FÉVRIER 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Matteo Segers à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) concernant la réduction de l'enveloppe dédiée à l'aide à la création pour le théâtre adulte» (Article 78 du règlement)	3
2	Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la CCTA» (Article 78 du règlement)	3
3	Question orale de Mme Savine Moucheron à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la CCTA» (Article 78 du règlement)	3
4	Question orale de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des compagnies de théâtre pour adulte – Cris d'alarme de la CCTA» (Article 78 du règlement)	3
5	Question orale de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Arts de la scène: lettres ouvertes de la CCTA» (Article 78 du règlement)	3
6	Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi artistique: statut, contrats... Attentes et réalité» (Article 78 du règlement)	11
7	Question orale de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Application artist@work» (Article 78 du règlement)	11
8	Question orale de M. Matteo Segers à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de l'Union des artistes du spectacle (UAS) concernant le statut des artistes et l'emploi artistique» (Article 78 du règlement)	12
9	Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Amélioration du statut d'artiste (Action 11 de "Bouger les lignes")» (Article 78 du règlement)	12
10	Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi artistique (Action 10 de "Bouger les lignes")» (Article 78 du règlement)	12
11	Dépôt de projets de motion	19
12	Ordre des travaux	20

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 17h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

- 1 **Interpellation de M. Matteo Segers à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) concernant la réduction de l'enveloppe dédiée à l'aide à la création pour le théâtre adulte» (Article 78 du règlement)**
- 2 **Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la CCTA» (Article 78 du règlement)**
- 3 **Question orale de Mme Savine Moucheron à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de la CCTA» (Article 78 du règlement)**
- 4 **Question orale de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des compagnies de théâtre pour adulte – Cris d'alarme de la CCTA» (Article 78 du règlement)**
- 5 **Question orale de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de**

l'Enfance, intitulée «Arts de la scène: lettres ouvertes de la CCTA» (Article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces questions orales sont jointes.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a deux semaines d'ici, la presse relayait le cri d'inquiétude de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) qui représente 77 compagnies. Dans une lettre ouverte du 23 janvier, la CCTA vous alertait sur la situation extrêmement difficile, voire précaire, dans son secteur.

En janvier 2018, vous promettiez deux enveloppes supplémentaires pour l'aide à la création en plus des budgets alloués aux aides aux projets pluriannuels, en application des dispositions transitoires du décret «Arts de la scène». D'une part, 680 000 euros supplémentaires, déjà alloués, devaient être débloqués pour venir en aide aux 19 opérateurs en théâtre adulte et théâtre-action; d'autre part, vous promettiez un montant d'aides complémentaires de 831 799 euros dès 2019. Or, le 9 novembre dernier, un courrier de votre cabinet indiquait au compagnie qu'il ne restait plus que 233 000 euros des 831 799 euros promis. Entre-temps, une part de l'argent promis a dû être affectée pour suppléer à un souci lié à un recours. Dans ce jonglage financier, pourquoi est-ce aux compagnies d'assumer les conséquences de ce recours?

Au-delà des questions financières, le problème évoqué par la CCTA concerne l'évolution du théâtre en Belgique francophone. Il est dès lors plus complexe et important. C'est pourquoi il m'incite à vous adresser cette interpellation.

Outre l'équilibrage du financement entre compagnies et théâtres subventionnés – même si certains ont un contrat-programme –, les acteurs des arts de la scène font part d'une crise de confiance et d'un manque de suivi des engagements qui leur ont été donnés depuis l'adoption du décret «Arts de la scène». Le monde du théâtre en Belgique francophone a fortement évolué ces dernières années puisque le poids de très nombreuses créations repose sur les épaules de compagnies ce qui n'était pas le cas voici 20 ou 30 ans. Une concertation doit donc être organisée entre les compagnies et les théâtres structurés ou mieux dotés.

Le groupe Ecolo a des craintes quant aux répercussions de vos politiques sur les compagnies théâtrales pour adultes, car l'équilibrage que j'évoquais semble coïncider. Il ne comprends pas comment vous en êtes arrivée à une telle fracture, malgré vos efforts de concertation ces cinq dernières années. Ecolo s'interroge sur les conséquences des récents choix budgétaires et sur l'application complexe de l'agenda des demandes

de reconnaissance dans le secteur des arts de la scène. Toujours plus nombreuses, elles ne sont pourtant pas organisées selon une méthode coordonnée et réfléchie. L'application du décret «Arts de la scène» appelle probablement à repenser les dimensions des subventions, des coproductions, des alliances entre les coproducteurs et les compagnies ainsi que la place et le poids des compagnies dans le secteur.

Ecolo regrette également que la situation en cette fin de législature soit identique à celle d'il y a cinq ans, où, sous l'impulsion du Conseildead, les artistes et compagnies avaient dû faire entendre leurs voix pour veiller au rééquilibrage. Ecolo rappelle qu'il ne peut y avoir de théâtre sans artistes et compagnies, comme il ne peut exister de créateurs des arts de la scène sans théâtres. À ce titre, mon groupe refuse toute guerre des pauvres, dont personne ne veut et qu'Ecolo juge insoutenable et inadmissible. Cependant, le mouvement s'enclenche pour entretenir cette tension durable. Comment renforcer les solidarités entre les artistes et les opérateurs? Quel plan mettre en place?

Madame la Ministre, je vous fais part de mon étonnement à la lecture de vos propos publiés aujourd'hui dans le journal «*Le Soir*», car je peine à les associer à votre personnalité. Vous y affirmez que le théâtre recevait, à l'époque, 89 millions d'euros «au petit bonheur la chance». Pourtant, le système de financement est toujours le même, puisque la réforme de gouvernance n'a pas eu lieu. L'enveloppe a simplement été augmentée. Je m'étonne dès lors de votre position.

Vos propos m'interpellent également lorsqu'ils concernent les artistes des compagnies: vous les comparez à des enfants qui envoient leur liste à saint Nicolas. Celui-ci offre à l'enfant la plus belle boîte de Lego, qui lui permettra de s'épanouir et de construire sa création. Toutefois, les enfants regrettent que saint Nicolas n'ait pas aussi apporté la boîte Playmobil de leurs rêves.

Pour l'artiste que j'étais, les personnes que j'ai côtoyées, celles avec qui j'ai travaillé et celles qui vivent de la culture, associer une subvention à un cadeau de saint Nicolas est extrêmement maladroit... En effet, les artistes et les compagnies éprouvent la plupart du temps de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Ils concèdent déjà énormément d'efforts dans la création, la réflexion, la mise en lien, la préproduction – autant de moments difficilement valorisables.

Dans votre entretien avec «*Le Soir*», vous les décrivez comme des enfants qui attendent un cadeau... Nous ne sommes pas là pour distribuer des présents: notre rôle à nous en tant que responsables politiques est de démontrer que le travail des artistes des compagnies ne relève pas du bon-vouloir du politique. Nous sommes à leur service et nous devons dégager des moyens pour leur apporter plus de confort dans l'accomplissement de

leur travail. Je pense que vous me rejoindrez sur cette piste. J'aimerais en tout cas que vous m'éclairiez sur ces mots quelque peu maladroits qui mettent mal à l'aise Ecolo...

Aujourd'hui, il est temps de revenir vers plus de sérénité et de répondre favorablement à l'appel des compagnies. Il est temps de se concerter, de fournir les efforts nécessaires, de créer un mouvement pour cerner les avancées budgétaires et celles liées au décret afin de construire une réelle vision du paysage théâtral en Belgique. Vers quoi tendons-nous? Que voulons-nous pour le futur? Évitions une vision électoraliste et faisons en sorte que les personnes comprennent la façon dont sera organisé le paysage de demain.

Madame la Ministre, vous êtes une femme de compromis soucieuse de déboucher sur des solutions d'intérêt commun. Vous êtes en mesure de dégager une solution et de fournir une réponse à la hauteur de l'appel qui a été émis et qui reste aujourd'hui important pour le secteur des artistes des arts de la scène.

Avez-vous rencontré les représentants de la CCTA après avoir reçu leur courrier? Dans l'affirmative, comment envisagez-vous ce nouveau chemin? Comment considérez-vous la relation avec les opérateurs subventionnés en vertu d'un contrat-programme et, plus important, avec leurs compagnies? Votre rôle n'est-il pas de vous assurer que ces compagnies ne souffrent pas du poids financier et que le dialogue ait lieu? Pour connaître beaucoup d'opérateurs théâtraux, dont certains sont de taille, je peux vous dire qu'ils sont demandeurs d'un tel dialogue. Comment construire ce dialogue et comment répondre aux attentes des compagnies théâtrales?

Enfin, comment imaginez-vous le projet des politiques théâtrales en cette fin de législature? Comment envisagez-vous la construction d'une vision qui s'inscrirait dans une volonté de permettre à un maximum d'artistes et d'usagers d'accéder à une culture qui mérite toute notre attention?

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, la lettre ouverte que vous a adressée la CCTA a été écrite au vitriol. Je cite: «Mépris des avis du secteur, décisions arbitraires, cafouillage administratif, non-respect de la parole donnée... Quelle confiance pouvons-nous encore accorder à notre ministre de tutelle?» Je continue: «Il est manifeste en ce qui concerne les arts de la scène que les lignes n'ont absolument pas bougées. L'artiste n'est toujours pas au centre. La politique culturelle proposée n'est ni ambitieuse ni connectée à la réalité du secteur».

En conclusion, les 82 compagnies théâtrales représentées par la CCTA «récusent fermement vos décisions et demandent la mise en place d'une politique des arts vivants enfin conforme à la réalité du terrain». Les mots sont durs et le constat est cinglant. Si je ne peux pas suivre la CCTA à

100 %, je peux la comprendre. Il y a un an, les compagnies théâtrales ont en effet manifesté sous les fenêtres de votre cabinet et elles jugent que, malgré vos promesses, leur appel à l'aide est loin d'avoir été entendu.

Les revendications des compagnies théâtrales tournent autour de deux points fondamentaux. Premièrement, il est incontestable que les modes de production ont profondément évolué au cours des dernières décennies. Les compagnies sont aujourd'hui le moteur de la création et de la diffusion du théâtre. De manière générale, la situation s'est en effet considérablement rééquilibrée. Autrefois, les institutions et les théâtres, qui possédaient un bâtiment, représentaient le centre de gravité. Aujourd'hui, les compagnies théâtrales sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois artistiques.

En toute logique, les compagnies espéraient voir leur rôle et leur importance reconnus grâce à un rééquilibrage des subventions – parce que c'est de cela dont il s'agit – entre les théâtres et les compagnies. Malheureusement, elles ont dû déchanter. Les contrats-programmes attribués aux compagnies théâtrales pour adultes ont été rabotés de 40 % par rapport aux montants préconisés par les instances d'avis. À cela, vous rétorquez que vous disposiez de 99 millions d'euros, que les demandes s'élevaient à 150 millions d'euros et que vous avez dû raboter. Je suis d'accord avec vous: vous avez à la fois raboté les montants accordés aux compagnies et restreint les demandes formulées par les théâtres. Mais vous essayez de nous enfumer, Madame la Ministre! Vous nous dites que le secteur du théâtre disposait d'un budget de 89 millions quand vous êtes entrée en fonction et que vous l'avez monté à 99 millions, soit une hausse de 11 %. Il est incontestable que vous avez augmenté les budgets. Je ne mets pas cet argument en cause; ce serait de la mauvaise foi. Et les compagnies ne remettent pas ce point en question. Dans l'absolu, je suis sûr qu'elles se réjouissent que des moyens supplémentaires soient attribués à la culture. Le problème concerne la part de ce budget qui est allouée aux compagnies en comparaison aux moyens accordés aux institutions.

Je n'ai pas étudié les différents articles budgétaires, mais je me suis replongé dans vos déclarations. Vous dites dans «*Le Soir*» d'aujourd'hui que les contrats-programmes des compagnies pèsent 3,360 millions d'euros. Les aides ponctuelles qui, dites-vous, ont augmenté – ce qui est aussi indéniable –, s'élèvent à 2,174 millions d'euros. Si j'additionne 3,360 millions et 2,174 millions, j'obtiens, à la grosse louche, 5,5 millions. Vous allez me dire que j'oublie les 15 millions d'euros consacrés aux artistes dans l'ensemble des disciplines artistiques. Une partie de cette manne – j'ignore laquelle – doit sans doute être ajoutée à ces 5,5 millions, peut-être même plus. On est toutefois loin des 99 millions!

Il est clair que des institutions comme le Théâtre National, le Théâtre royal des Galeries ou l'Opéra royal de Wallonie ont des bâtiments à gérer, ce qui est coûteux. Mais pourquoi une telle différence? Pourquoi les théâtres s'offrent-ils la part du lion? C'est à peu près la question que les compagnies se posent. Je pense ne pas trahir leur point de vue en affirmant qu'elles ont l'impression que vous jouez avec leurs pieds.

Madame la Ministre, ces compagnies théâtrales espéraient que vous fassiez «bouger les lignes»! C'est du moins ce que vous aviez promis! Ces compagnies sont dépitées et constatent que vous continuez «à soutenir le centralisme institutionnel du vingtième siècle». Elles vous reprochent de ne pas avoir changé de logiciel et d'être restée à celui du siècle dernier, lorsque les théâtres représentaient l'essentiel de la création.

J'en viens à la seconde revendication: 20 compagnies théâtrales – au lieu de quatorze précédemment – sont contraintes d'émarger au budget des aides ponctuelles. Or, accusent-elles, ce budget est rikiki. Malgré la promesse d'augmentation de 831 000 euros pour 2019, cette somme aurait fondu. Finalement, c'est un montant d'à peine 233 000 euros qui a été débloqué, le reste ayant été attribué à une compagnie qui avait introduit un recours.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ce déséquilibre entre les compagnies théâtrales et les institutions? Sans opposer les unes et les autres, je peux comprendre que les compagnies ont l'impression d'être le parent pauvre. Pouvez-vous justifier votre politique à ce point déséquilibrée? Je rappelle que vous leur aviez fait des promesses.

Par ailleurs, les compagnies demandent des réponses claires sur les aides ponctuelles. Pourquoi celle-ci s'élèvent seulement à 233 000 euros? Vous avancez le fait que les procédures démocratiques prennent du temps et que cela ira mieux après la réforme des instances d'avis. Pour ma part, j'affirme depuis quatre ans déjà qu'il faut commencer par réformer les instances d'avis. C'est une question de bon sens, car ce sont précisément elles qui doivent faire fonctionner les décrets. C'est comme faire fonctionner une belle Ferrari – le décret «Arts de la scène» – avec un vieux moteur de deux chevaux. Qu'en est-il de cette enveloppe de 831 000 euros dont seulement 233 000 ont été débloqués? Quand l'argent va-t-il arriver? Voici un an, le secteur réclamait un triplement de l'enveloppe de ses aides ponctuelles. Est-ce envisageable? Des mesures sont-elles encore possibles avant la fin de la législature?

Mme Savine Moucheron (cdH). – Madame la Ministre, tout comme mes collègues, j'ai reçu la lettre ouverte qui a été rédigée par la CCTA et qui fait suite aux courriers qu'elle avait échangés avec vous.

Il est difficile d'y voir clair, car le ton employé par les compagnies est unilatéralement cri-

tique, là où le contenu de vos réponses semble plutôt positif et rassurant.

Je voudrais faire la clarté sur la situation. Je reviendrai dès lors sur les griefs, par ailleurs très techniques, mentionnés dans la lettre ouverte. Tout d'abord, par rapport aux avis du Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CAPT), les montants des aides ont été réduits en moyenne de 40 % lors de l'octroi des contrats-programmes en 2017. Les compagnies réclament dès lors une identification claire du budget dont dispose cette instance. Je comprends la volonté d'éviter de réduire arbitrairement les moyens d'un opérateur. Cette volonté ne revient-elle toutefois pas à confier à une instance d'avis le rôle politique de répartition des budgets? Ne va-t-on pas ainsi à l'encontre de la réforme en cours? À l'inverse, que pouvez-vous répondre à ce sentiment de frustration des membres du CAPT qui statuent sur la qualité des dossiers alors que celle-ci est susceptible d'être mise à mal si ses moyens sont systématiquement revus à la baisse?

Ensuite, il y a vraisemblablement des interprétations contradictoires des différentes formes d'aides financières. Le décret définit bien les bourses, l'aide au projet et les contrats-programmes. Cependant, ces vocables sont régulièrement employés aux côtés de ceux d'aide «structurelle» et «ponctuelle».

Les compagnies s'indignent d'un manque de moyens alloués aux aides ponctuelles – censées profiter à l'émergence de créations novatrices – au profit d'aides structurelles. Me confirmez-vous cette tendance? Les compagnies craignent par ailleurs que les aides ponctuelles se transforment en définitive en une espèce de rattrapage de certaines diminutions des aides structurelles de certains opérateurs. Partagez-vous cette interprétation?

Par ailleurs, est-il exact que toutes les décisions relatives aux dossiers déposés en mai 2018 pour janvier 2019 n'ont pas encore été prises? Est-il envisageable d'écourter la procédure de décision pour réduire l'incertitude liée à la concrétisation des projets? Il faut en effet du temps pour les monter. Pouvez-vous faire le point sur les moyens qui ont été et qui vont être attribués aux compagnies de théâtre pour adultes? Je n'ai pas reçu de lettre similaire des compagnies de théâtre pour la jeunesse, par exemple. Les deux secteurs sont-ils comparables? Le cas échéant, est-il possible de tirer des enseignements pour le théâtre pour enfants?

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, le secteur artistique a publié deux lettres ouvertes il y a quelques jours. Il y lance un cri d'alarme que nous, députés, ne pouvons pas ignorer au sein de la commission de la Culture.

La CCTA nous alerte sur les moyens affectés à son secteur. Elle nous fait part de son inquiétude qui porte sur les budgets dédiés à la création ainsi

que sur la différence entre les montants annoncés et les moyens effectivement disponibles.

Après l'annonce de vos décisions en novembre 2017, nous disposons d'une photographie claire des aides consacrées aux contrats-programmes pour les arts de la scène. Toutefois, en ce qui concerne les aides à la création et les aides aux projets, il semble aujourd'hui opportun de clarifier la situation. C'est le vœu de mes collègues et aussi de mon groupe politique. Si je salue l'augmentation des moyens affectés au secteur, je dois bien vous avouer que je ne m'y retrouve pas toujours dans les chiffres. Ce que dénonce la CCTA dans sa lettre ouverte brouille encore un peu plus les pistes. C'est pourquoi il est important de clarifier les choses.

Au-delà des chiffres, le secteur s'est dit préoccupé par le délai de réponse. Madame la Ministre, quand les opérateurs culturels seront-ils informés de vos décisions sur les aides aux projets? Ils expliquent avoir introduit des dossiers pour lancer des projets dès le début de l'année et ne toujours pas avoir reçu de réponse. Or, comme ils ignorent les moyens dont ils disposeront, ils ne peuvent pas établir les montages financiers correctement.

Pouvez-vous me présenter l'évolution des budgets que vous prévoyez pour les aides à la création, les aides aux reprises et les aides au développement en 2019?

Quant aux aides pluriannuelles, il existe des divergences d'interprétation entre le cabinet et l'administration sur ce qu'il convient d'octroyer au fonctionnement, d'une part, et à la création, d'autre part. Pouvez-vous distinguer la part respective des aides accordées au fonctionnement des institutions, aux projets et des aides octroyées à la création?

En outre, avez-vous donné suite au courrier de la CCTA? Quelle place réservez-vous au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des compagnies pour préparer correctement, c'est-à-dire dans la plus grande transparence, le prochain dépôt des aides aux projets et les décisions que vous devrez valider? La présence pacifique de nombreux représentants dans la salle atteste d'une volonté, que nous partageons, d'être informés et d'avoir un dialogue sur les chiffres que vous présenterez. Je salue d'ailleurs leur présence.

Enfin, si l'extension du système du *tax shelter* aux arts de la scène a été très bénéfique pour le monde culturel, elle aurait été préjudiciable pour les compagnies. En effet, les budgets des compagnies n'étant plus indispensables aux institutions, celles-ci ne leur demanderaient plus autant de coproductions. Ce constat serait un effet négatif de l'extension du système du *tax shelter* au secteur des arts de la scène. Qu'en pensez-vous? Mes questions sont destinées à rassurer le secteur.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Mes collègues vous ont déjà adressé beaucoup de questions, Madame la Ministre. Nous, parlementaires, avons reçu deux lettres à quelques jours d'intervalle. Ces deux lettres surviennent alors qu'arrive le bilan de la législature. Ces deux lettres sont étonnantes, voire bousculantes. À la suite de l'opération «Bouger les lignes» et de l'augmentation de budget que vous avez rappelée à plusieurs reprises, nous aurions pu croire que tout va bien. Or, en lisant ces lettres et en découvrant le quotidien des compagnies et des artistes, nous constatons que les lignes n'ont pas bougé. La situation au quotidien reste très difficile!

Je peux vous imaginer en «saint Nicolas», un peu frustrée de vouloir faire plaisir à tout le monde... mais vous n'êtes pas saint Nicolas et les budgets alloués ne constituent pas des cadeaux aux compagnies. Les budgets que la Fédération Wallonie-Bruxelles leur octroie offrent aux compagnies la possibilité de créer et de mener un travail différent. Cette dimension apparaît dans le courrier de la CCTA: les compagnies ont la volonté d'être en phase avec les pratiques d'aujourd'hui et d'être des lieux qui apportent quelque chose de différent. Ces compagnies sont essentielles à l'émergence de pratiques nouvelles. Le soutien de notre Fédération joue dès lors un rôle essentiel!

Où en êtes-vous, Madame la Ministre? La lettre précise que vos collaborateurs avaient assuré la CCTA d'une augmentation de 680 000 euros à partir de 2018 – déjà alloués entièrement au moment de l'annonce des aides pluriannuelles – et de 831 000 euros en 2019, à répartir entre les aides pluriannuelles, les aides ponctuelles et les bourses, sur la base des avis de l'instance compétente, elle-même placée en situation délicate. Or, cette augmentation de 831 000 euros n'aura pas lieu! Comment l'expliquez-vous? Avez-vous rencontré la CCTA et les compagnies visées?

Il ne faudrait pas que la maigreur du budget des aides ponctuelles fasse demain obstacle aux pratiques émergentes. Ce serait se priver d'un travail qui bouscule notre société.

J'aborderai le statut des artistes dans le deuxième débat, dans le cadre de mon interpellation ultérieure. Je remercie tous les membres de la CCTA, présents dans le public, d'avoir tenu à assister à ce débat.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Tout comme vous tous, j'ai été interpellée ce 23 janvier par la publication d'une lettre ouverte de la CCTA relative au contexte actuel du subventionnement des compagnies théâtrales pour adultes, dont le contenu semble en décalage avec les décisions politiques prises en faveur de ce secteur.

Je vous remercie, Monsieur Segers, de m'avoir laissé le bénéfice du doute. Nous nous connaissons bien après avoir eu souvent

l'occasion de dialoguer lorsque vous occupiez d'autres fonctions. Les propos repris dans «*Le Soir*» de ce jour sont bien les miens; le journal n'a pas trahi ma parole. Je n'ai pas pour habitude d'évoquer des images de ce type et celles-ci n'étaient pas appropriées. Je tiens à présenter mes excuses à ceux que mes propos auraient pu blesser. Je n'aurais pas dû avoir recours à ces expressions. Le rapport que j'entretiens avec le secteur n'a rien à voir avec l'image d'un saint Nicolas. Je reste convaincue de l'importance de maintenir des espaces de création dans notre société, et ce, dès la plus tendre enfance. J'ai d'ailleurs répondu au courrier de la CCTA quelques jours après en avoir accusé réception, confirmant que le soutien à la création occupe toujours une place centrale dans le cadre de la réforme, tant pour le secteur des arts de la scène que pour les autres secteurs culturels. Bien entendu, j'aurais préféré disposer de moyens supplémentaires au vu des besoins non encore couverts. Je reprendrai néanmoins quelques chiffres importants qui illustrent cette priorité.

Dès 2018, avec l'accord du gouvernement, j'ai augmenté significativement le budget dédié aux aides aux projets théâtraux, par l'apport de 680 000 euros supplémentaires, complétés par 233 000 euros pour 2019. Ce dernier montant a été voté par le parlement en décembre dernier. Ajoutés aux revalorisations de l'enveloppe déjà opérées en 2015 et 2016, les crédits disponibles pour les projets des compagnies dans le secteur du théâtre et soumis à l'avis du CAPT ont donc pratiquement doublé au cours de cette législature, passant de 1 130 000 euros à 2 174 000 euros. Je tiens d'ailleurs aussi à rassurer le secteur du théâtre: il n'a jamais été question de revenir sur l'engagement qui avait été pris concernant l'augmentation pour 2019. Il est vrai, cependant, que 600 000 euros ont été consacrés à la couverture, en 2018, du *phasing out* du Théâtre-Poème et le seront en 2019. C'est donc en 2020 que seront retrouvés les 831 000 euros dont il a été question.

En outre, je souhaite vous apporter des précisions complémentaires quant aux décisions prises concernant les subventionnements structurels à partir de 2018, fondées sur les avis des instances compétentes. Pour les compagnies de théâtre pour adultes, 28 structures de création ont reçu un contrat-programme, dont huit qui ne bénéficiaient jusque-là d'aucune aide structurelle. Cela représente un taux de renouvellement de 28 %. Pour un total de 3 360 000 euros, ces 28 contrats-programmes représentent une augmentation de 24 % des budgets dédiés aux aides structurelles pour les compagnies de théâtre adulte.

Certes, cette augmentation ne rencontre pas les demandes des compagnies qui avaient été formulées dans les dossiers. En effet, une augmentation des crédits de 158 % avait été sollicitée. Elle ne correspond pas non plus aux propositions financières des instances compétentes, formulées sans contrainte budgétaire et qui auraient nécessité

une augmentation de 82 % du budget. Mais cette augmentation de 24 % est particulièrement importante, compte tenu des moyens complémentaires réservés pour le secteur des arts de la scène et d'une enveloppe budgétaire, qui malgré cette augmentation, reste fermée. L'augmentation de 24 % des moyens alloués aux compagnies est proportionnellement supérieure à l'augmentation de 11 % des budgets.

Pour l'ensemble les arts de la scène, 105 aides structurelles ont été attribuées à des artistes dont 23 les ont reçues pour la première fois, et ce, pour un budget total de 15 275 198 euros. Cela représente une augmentation de 31 % par rapport à 2016, soit la plus importante du secteur: le budget des centres scéniques a augmenté de 7 %, celui des festivals de 18 %, celui des lieux de création de 8 %, celui des lieux de diffusion de 13 % et celui des structures de services de 12 %. Je suis parfaitement consciente du fait qu'il faut poursuivre de nombreux combats politiques – nous reviendrons d'ailleurs sur celui relatif au statut des artistes – pour améliorer les conditions de travail des artistes, mais aussi la création et la recherche, dont il est très peu question! Ces évolutions témoignent de toute l'importance que j'accorde aux artistes qui regorgent de talent et de créativité en Communauté française.

Enfin – et je reviendrai sur les quelques questions qui ont été ajoutées oralement à celles reçues par écrit –, certains d'entre vous m'interpellent sur l'évolution des dossiers déposés depuis mai 2018, ainsi que sur le calendrier y attendant. Je tiens à rappeler que mes décisions relatives aux demandes d'aides ponctuelles ont été envoyées aux opérateurs le 14 novembre 2018. Quant aux demandes d'aides pluriannuelles, à la demande du CAPT, leur analyse a été confiée au Conseil de l'art dramatique (CAD) avant d'être réexaminée par le CAPT. Ce dernier s'est alors exprimé sur les montants à me proposer. Je suis désolée, mais cela fait partie des demandes qui ont été formulées par les commissions d'avis!

Cet aller-retour – que j'ai autorisé à titre exceptionnel – a naturellement retardé le traitement des treize dossiers. Une décision sera néanmoins prise à leur sujet très prochainement. Je peux également comprendre qu'aux yeux de certains opérateurs, la lenteur des procédures soit particulièrement difficile à supporter. Je me devais cependant de respecter également le résultat d'un processus démocratique.

Le futur décret relatif à la gouvernance culturelle que M. Maroy appelle de ses vœux depuis cinq ans et dont je souhaite également l'entrée en vigueur depuis ma prise de fonction permettra toutefois, dès qu'il sera voté, d'accélérer les procédures de consultation en y introduisant plus de souplesse.

Concernant votre question sur les effets préjudiciables du *tax shelter*, Mme Emmery, il existe effectivement des modifications. Je vous rappelle, en outre, que les mécanismes du *tax shelter* font l'objet d'évaluations. Au vu des évolutions, je tiendrai compte de ces considérations, en particulier dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) de la culture. À cette occasion, nous pourrons en effet débattre de cette question avec le niveau fédéral et réfléchir à la manière de procéder à des ajustements. Concernant le *tax shelter* toujours, se pose la question de la diminution des montants dans l'ensemble des dossiers, dans le secteur tant du cinéma que des arts de la scène, en raison de la réforme de l'impôt des sociétés. J'observe ainsi une diminution globale des montants de 5 à 10 millions d'euros. Celle-ci est particulièrement dommageable pour les secteurs concernés.

En ce qui concerne la différence entre les crédits octroyés pour la création et ceux octroyés pour le fonctionnement, je ne dispose pas ici du pourcentage exact, mais je vous le ferai parvenir. Ma réponse pourra être jointe au compte rendu de la commission.

Quant au dialogue, ma méthode reste inchangée. Comme je l'ai fait jusqu'à présent, je peux sans difficulté rencontrer à la fois les représentants de le CCTA et l'ensemble des personnes qui me le demanderont en vue de renforcer le dialogue nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, merci de reconnaître que les propos ont été injustes. En le reconnaissant, vous reprenez de la hauteur. C'est important pour un ministre de la Culture; c'est appréciable. Je ferai un lien entre votre prise de hauteur et votre attitude de dialogue et de concertation, qui est à votre honneur. Toutefois, je constate qu'il existe toujours un décalage profond entre cette attitude et son opérationnalisation.

Vous avez répondu à des questions budgétaires; certains éléments doivent être analysés. Vous parlez, par exemple, d'une augmentation des enveloppes de 7 % pour les centres scéniques. Mais par rapport à la petite enveloppe qui est consacrée aux compagnies, les montants diffèrent. Il est donc compliqué de comparer les pourcentages.

Derrière ces notions budgétaires, je n'arrive pas à déterminer la politique culturelle qui est menée. Je vous ai demandé quelles étaient les attentes relatives à la production théâtrale en 2019, comment rééquilibrer et réguler les rapports de pouvoir. Le décret «Nouvelle gouvernance» apportera des réponses, mais celles-ci ne seront pas suffisantes.

Finalement, je ne peux que constater que cette posture digne, d'ouverture et de concertation, ne conduit pas à des opérations culturelles et à une politique culturelle lisibles, cohérentes et modernes. Nous aurons l'occasion de débattre de ce

point de vue et en tirer des conclusions avant la fin de la mandature. Vous avez évoqué les 600 000 euros restant, bloqués en 2019. L'ajustement budgétaire de 2019 permettrait peut-être de rendre ce dossier prioritaire et d'assurer que, malgré tout, un effort soit fourni avant la fin de l'année.

Enfin, la concertation fait partie des problèmes qui ont été évoqués: on discute beaucoup, sans relâche, mais rien ne se concrétise. Si je vois bien votre volonté d'avancer, Madame la Ministre, je ne vois pas bien par quel chemin vous comptez y arriver.

M. Olivier Maroy (MR). – Je reste sur ma faim, Madame la Ministre. Je vous ai connue souvent plus inspirée dans vos réponses. Vous confirmez toutefois mes chiffres. Les aides ponctuelles représentent donc 2 174 000 euros, en augmentation. Les aides structurelles, elles, représentent 3 360 000 euros. Même si ces dernières ont augmenté de 24 % c'est-à-dire plus que la moyenne de 11 % pour l'ensemble de l'enveloppe «Arts de la scène», nous ne totalisons en définitive que 5,5 millions d'euros.

À nouveau, vous avez mentionné les 15 millions d'euros permettant d'octroyer 105 aides aux artistes, même si une partie est plutôt dirigée vers les compagnies. Quoi qu'il en soit, je peux prendre le problème par n'importe quelle extrémité, le constat demeure... mais vous ne le reconnaissez pas: il existe un déséquilibre très conséquent entre les institutions, les théâtres et les compagnies – de plus en plus nombreuses et je m'en réjouis – qui doivent se partager les miettes. Même si celles-ci sont un peu plus importantes qu'auparavant, elles n'en demeurent pas moins des miettes.

Vous ne fournissez aucune réponse fournie à l'existence de ce déséquilibre, ses fondements, ses raisons. Il en est de même lorsque les compagnies rétorquent que le monde a changé, que les arts de la scène ne se pratiquent plus comme au 20^e siècle. Aujourd'hui, l'emploi artistique se trouve dans les compagnies, qui vont le plus vers les territoires et les sous-régions. Actrices importantes du secteur, elles vous demandent en réalité une reconnaissance qui fait totalement défaut dans votre réponse.

Mon collègue du groupe Ecolo est très choqué par votre évocation de saint Nicolas. Moi, je suis un homme de médias, je sais donc qu'il faut de temps en temps recourir à des comparaisons un peu scabreuses. Elles ne me choquent pas. À la place des compagnies, ce qui me choquerait, en revanche, c'est votre absence totale de réponse et de reconnaissance à leur endroit.

Pour conclure, je reviens encore sur le déséquilibre constaté: 15 contrats-programmes atteignent le million d'euros. Si je veux comparer, l'Opéra royal de Wallonie – sans remettre le moins du monde la qualité de son fantastique tra-

vail en cause – représente 15 500 000 euros. À lui seul, son contrat-programme a augmenté de près d'un million d'euros! Voilà, ce qui ne va pas: un million d'euros supplémentaire est prévu pour une seule institution, quand l'ensemble des compagnies réunies doit se contenter d'un autre million.

Et je peux vous citer d'autres exemples! L'Orchestre philharmonique royal de Liège, c'est près de neuf millions d'euros; le Théâtre national, sept millions d'euros! Tout cela est sans doute justifié et les moyens ne sont pas extensibles à l'infini, je vous le concède. Je reconnais d'ailleurs que vous avez augmenté les moyens de la culture, et c'est une réalité dont vous pourrez être fière lorsque vous verrouillerez la porte de votre cabinet à la veille des élections. Cela dit, le secteur vient de loin, avec la non-indexation appliquée durant pratiquement neuf années et la réduction linéaire opérée par Joëlle Milquet à son arrivée.

Vous avez d'ailleurs complètement raison quand vous vous interrogez dans «*Le Soir*» sur les pratiques passées. Quelles étaient ces pratiques? Il y avait 89 millions d'euros à disposition et il fallait «se mettre bien avec la ministre». C'est ainsi que cela fonctionnait! Quand je l'avais dénoncé, cela avait fait hurler les bancs socialistes. Mais c'était du copinage! Vous avez essayé d'objectiver les choses, il faut vous le reconnaître, même si tout n'est pas parfait. La perfection n'est sans doute pas de ce monde. Mais vous ne répondez cependant pas à l'inquiétude principale des compagnies qui disent représenter autre chose qu'il y a trente ans. Vous n'en tenez pas compte! Je suis déçu!

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je rejoins M. Segers et pense qu'une analyse sera nécessaire. Il est difficile de comparer les montants et pourcentages sur la charge globale. J'entends aussi la réflexion de M. Maroy sur le déséquilibre, parfois difficilement objectivable, entre les compagnies et les théâtres. Nous avons régulièrement eu le débat à Mons. Madame la Ministre, vous avez enregistré des avancées depuis votre entrée en fonction, notamment pour le dialogue constructif, au cas par cas, avec les opérateurs.

Je voudrais conclure aujourd'hui en vous invitant à poursuivre le dialogue auquel vous nous avez habitués. J'espère que la main que vous tendez se concrétisera par un débat serein.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, vous avez analysé les chiffres et le secteur s'en chargera également. Je vous demande à présent quelles sont vos perspectives. Nous sommes en fin de législature, mais peut-être avez-vous un testament politique à transmettre au secteur? Ce que je trouve fondamentalement triste dans ce débat est d'opposer les théâtres aux compagnies, qui ont l'un et l'autre toute leur place. C'est ainsi depuis des années.

Quand je vous interroge sur vos perspectives, c'est pour vous demander comment vous mettez un terme à cette opposition. Les opérateurs structurels sont des acteurs phares qui récoltent toutes les critiques et les compagnies ont une culture plus ou moins émergente, même si certaines d'entre elles sont installées dans le paysage. Il s'agit d'un questionnement plus global. Ceci dit, je me demande si les moyens que vous avez utilisés dans le *phasing out* pour les contrats-programmes étaient une bonne idée, si le fait de prendre cet argent sur le budget de l'aide à la création adressait un message favorable. Je ne suis pas sûre que vous ayez posé là un acte symboliquement positif pour les compagnies.

Par ailleurs, il semble que nous nous soyons mal comprises sur l'effet collatéral du *tax shelter*. Je précise mon propos: comme les opérateurs culturels déposent des dossiers *tax shelter* et obtiennent un financement par ce biais, ils n'accueillent plus aussi favorablement des coproductions avec les compagnies, ces budgets tournant autour de vingt à quarante mille euros. Du fait que le *tax shelter* leur permette de bénéficier d'une manne supplémentaire, il y a moins de coproductions et donc moins de travail pour les compagnies. C'est cet effet que je voulais mettre en avant!

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, je vous ai écoutée et mes deux questions portaient sur une éventuelle rencontre avec la CCTA. Vous affirmez ici qu'il n'y a pas de difficultés à les rencontrer. Leur lettre ouverte dénonce des difficultés et des promesses non tenues. De mon point de vue, si une question m'était posée, j'inciterais mon équipe à rencontrer les demandeurs dans un délai raisonnable. Il m'apparaît nécessaire d'amorcer le dialogue afin de mieux expliquer et dessiner l'avenir, même s'il n'est pas nécessairement rose. Le rencontre et la transparence sont essentielles. En bref, je me dis que vous auriez pu mieux faire.

La deuxième question portait sur l'évocation dans la lettre ouverte de la promesse faite pour 2019 que vous reportez à 2020. Ce report est difficile, car les compagnies de théâtre, voire également d'autres secteurs, ont des difficultés de joindre les deux bouts. Cela signifie que si vous ne tenez pas les promesses, les compagnies ne pourront pas honorer les engagements éventuellement à l'égard d'autres personnes. Le pouvoir public doit tendre à une meilleure transparence et annoncer la réalité sinon un gouffre de plus en plus grand se crée entre les responsables politiques et la société civile, citoyens, associations, personnes privées, compagnies de théâtre... En d'autres termes, ils ne peuvent plus donner du crédit aux promesses avancées à un moment donné. C'est dommage, car je me félicite de votre tentative d'augmenter les budgets culturels, notamment pour le secteur théâtral, mais cette augmentation passe par une pénalisation de certaines compagnies qui sont plus créatives que d'autres. Il

s'agit donc de réduire ce fossé entre le secteur et le politique qui ne tient pas ses promesses.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame Persoons, comme vous, j'ai reçu ce courrier le 23 janvier dernier. J'ai préféré rédiger une réponse écrite, plutôt que d'organiser un premier rendez-vous qui aurait pu faire perdre plusieurs jours. J'ai entendu ce cri et je réitère ma volonté de poursuivre le dialogue. À votre place, je déclarerais aussi qu'il n'y a pas assez d'argent et qu'il en faudrait plus. Et je continue à penser qu'il y a des besoins cruciaux dans le domaine de la culture – car celle-ci garantit une démocratie réelle et une diminution des inégalités –, mais aussi dans le domaine de l'enfance.

Mais pour que nous puissions poursuivre ces combats bien nécessaires, je vous demande simplement de reconnaître que, malgré un budget serré, puisque la culture n'est malheureusement pas encore reconnue comme un secteur de la sécurité sociale, j'ai augmenté son budget de 11 %, et donné une tonalité claire à ma vision du secteur. Certains opérateurs ont obtenu plus de subventions que d'autres, car il était important d'envoyer un signal clair: c'est le cas des compagnies. Je n'opposerai jamais les théâtres aux compagnies. Ce ne serait pas un juste débat. Les compagnies ont besoin des théâtres et vice-versa. Il faut les faire grandir ensemble.

De la même manière, j'ai très largement augmenté les subventions au théâtre jeune public. Il est essentiel que les enfants soient, dès le plus jeune âge, en contact avec la création théâtrale et, plus globalement, avec la création des arts de la scène.

Contrairement à ce que vous avancez, il y a une véritable lisibilité de ce que j'ai essayé de faire. Je n'ai pas dit que c'était parfait et que je disposais de moyens illimités! Je veux bien reconnaître que j'aurais dû me battre encore plus pour obtenir davantage, mais les besoins sont immenses.

Monsieur Maroy, vous avez rappelé, à juste titre, qu'il n'y avait pas eu d'indexation depuis plusieurs années. Je suis parfaitement consciente du fait que nous n'avons pas pu rattraper les manques liés à l'absence d'indexation, mais nous avons diminué ses effets. Je souhaite, pour ma part, que ces manques soient comblés par la réforme de la gouvernance. En effet, cette réforme amènera des ouvertures pour les compagnies ou les artistes et favorisera un véritable dialogue structuré. J'estime dès lors, en ce qui me concerne, qu'il y a une véritable lisibilité de ce que j'ai tenté de faire.

Madame Persoons, je ne peux pas vous donner raison lorsque vous prétendez que je n'ai pas tenu mes promesses! Je veux bien accepter le fait que je n'ai pas pu dégager les 600 000 euros nécessaires à couvrir le fait qu'un théâtre avait obtenu

nu gain de cause en recours. Ne disposant pas de cette somme, j'ai été contrainte de la ponctionner sur le seul poste où je disposais de cette somme. Je tiens toutefois à préciser que ces 600 000 euros n'avaient pas encore été alloués.

Il me paraît essentiel que les compagnies puissent retrouver cet argent. Si une solution se dégage d'ici la fin de la législature, croyez bien que j'en ferai une priorité. Mais très honnêtement, il n'y aura pas d'ajustement budgétaire d'ici la fin de la législature et, si une solution est trouvée, ce sera dans mes budgets et non pas en dehors.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, qu'en est-il de la politique théâtrale en matière de production? Vous ne dites rien à ce sujet. Vous ne parlez que des financements et de leurs méthodes, chiffres à l'appui. Ce sont deux points pour lesquels, je le reconnais, vous avez marqué des avancées. Toutefois, je voudrais relever des points essentiels du traitement des dossiers de demande de contrat-programme. Quels sont les éléments pris en compte lors de l'analyse de ces dossiers? Les possibilités de coproduction sont-elles évaluées? Les compagnies concernées disposent-elles d'une reconnaissance? Les données budgétaires sont-elles croisées pour connaître les moyens des opérateurs? Vous assurez-vous que les plus fragilisés reçoivent des subventions? La réponse à toutes ces questions est négative.

Les dossiers sont analysés au cas par cas, le seul critère pris en compte est la qualité de la demande. Lors de l'analyse d'un dossier sur l'organisation d'un festival, par exemple, on ne se demande pas d'office si les compagnies accueillies sont déjà subventionnées. Aucune étude croisée n'est effectuée et c'est bien là que le bât blesse.

Autre exemple: la méthode de traitement des dossiers et le transfert des aides pluriannuelles du CAPT au CAD, sans aucune logique politique, sont des éléments qui interpellent. Les compagnies disposant de moins de 125 000 euros ont le droit d'introduire un dossier de demande d'aide au projet, une aide pluriannuelle,... – et c'est bien légitime, car elles ne disposent pas toujours de moyens suffisants dans leurs contrats-programmes. Toutefois, cela induit un engorgement du système de financement sans aucune politique culturelle concertée.

Le problème ne concerne pas que le financement, mais bien l'équilibrage et la logique de production. Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, les opérateurs de création sont en phase de survie, ils ont du mal à joindre les deux bouts. Or, d'autres ont la capacité de leur fournir une aide, mais c'est à eux de prendre l'initiative. Ne serait-il pas utile de dresser un plan de cohésion général afin d'instaurer une logique de développement des arts de la scène en Belgique francophone?

En ce qui concerne le théâtre jeune public, la situation est évidemment plus simple, puisqu'il

n'y a qu'un seul théâtre «en dur» sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pratiquement tous les autres opérateurs étant des compagnies. Vous ne pouvez pas comparer des pommes et des poires, le secteur doit être compris dans son ensemble.

Par ailleurs, pour en revenir au débat, si la dynamique de la diffusion n'est aujourd'hui pas à la hauteur de celle de la création, il est logique que les opérateurs se tournent vers des demandes de création, car ils ne sont pas en capacité de faire des tournées pour montrer leurs spectacles d'art vivant. Ainsi, dès que leur spectacle est fini, ils sont obligés de programmer une autre création afin d'avoir des aides.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je suis persuadé que ce déséquilibre – que vous n'avez toujours pas justifié – trouve en partie son explication dans le caractère inadéquat, voire désuet des instances d'avis actuelles. Le CAD est l'une des instances d'avis qui était amenée à se prononcer. Parmi les douze personnes siégeant dans cette instance, onze sont des directeurs d'institutions théâtrales. Vous auriez donc dû commencer par réformer les instances d'avis.

Je rejoins M. Segers et soutiens que vous devez entendre le cri d'alarme des artistes. Leurs mots sont durs et leurs constats cinglants. Le ton de la lettre de l'Union des artistes du spectacle (UAS) est par contre plus polissé. Certaines compagnies théâtrales sont fatiguées de cette situation. Un opérateur situé dans ma commune, auquel vous avez refusé d'augmenter les subventions, la compagnie Éphémère, fait un travail remarquable, très créatif et original, m'en a parlé. Ouvrez vos œillères! Vous devez apporter un soutien à ces compagnies, même si j'ai évidemment conscience que l'enveloppe n'est pas extensible à souhait.

Pour terminer sur une note positive, je constate que vous avez trouvé des moyens de financement alors que vos prédécesseurs avaient conçu des décrets qui se sont avérés non finançables, ce qui était inacceptable.

M. le président. – L'incident est clos.

6 Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi artistique: statut, contrats... Attentes et réalité» (Article 78 du règlement)

7 Question orale de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et

ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Application artist@work» (Article 78 du règlement)

8 Question orale de M. Matteo Segers à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre ouverte de l'Union des artistes du spectacle (UAS) concernant le statut des artistes et l'emploi artistique» (Article 78 du règlement)

9 Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Amélioration du statut d'artiste (Action 11 de "Bouger les lignes")» (Article 78 du règlement)

10 Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi artistique (Action 10 de "Bouger les lignes")» (Article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces questions orales sont jointes.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Ce débat, lié au précédent, est beaucoup plus large. Il s'agit certainement d'un débat de bilan de législature. Il intervient 48 heures après la Cérémonie des Margritte du cinéma, lors de laquelle la question du statut des artistes est revenue de manière lancinante.

Nous vivons des moments particuliers dans la vie politique, surtout en campagne électorale. Il y a quelques années d'ici, je me suis retrouvée avec d'autres candidats sur la scène du Théâtre royal du Parc pour parler du statut des artistes. Le théâtre était rempli d'artistes aux convictions et aux valeurs très fortes. Les artistes ont foi dans leur métier et dans leur possibilité de changer, d'améliorer notre société par leur pratique artistique, d'apporter du rêve, du bonheur ou des coups

de poing aux spectateurs. La vue de tous ces artistes qui criaient leurs difficultés à exercer leur métier m'a impressionnée. Je n'oublierai jamais ce moment.

Après la lettre de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA), nous avons reçu celle de l'Union des artistes du spectacle (UAS). Elle relaie les inquiétudes du secteur des arts de la scène. C'est pourquoi en cette fin de législature, à l'heure du bilan, je souhaiterais vous interpellier, ainsi que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le statut des artistes.

Je poserai des questions précises par rapport aux engagements qui ont été formulés à la suite de l'opération «Bouger les lignes». Le principe de cette opération était de placer l'artiste en position centrale. Cette nécessité se retrouve dans les discours des responsables politiques depuis de très nombreuses années.

Sous l'ère de la ministre Laanan et des états généraux de la culture, il était question de rendre leur place aux artistes. Par la suite, la grande opération de concertation du secteur «Bouger les lignes», lancée par Joëlle Milquet, visait à placer l'artiste au cœur de la question. L'opération a été lancée après une phase préparatoire de consultation. Tout comme Mme Milquet, vous avez entendu les réclamations des acteurs et des opérateurs culturels et artistiques. Plus de 4 700 personnes ont participé aux rencontres publiques, six coupes thématiques se sont tenues et deux années de réflexion et de consultation ont abouti à une synthèse complète et transversale de 200 pages contenant 804 propositions. Je vous avais d'ailleurs interpellée à ce sujet et vous aviez présentées ces propositions au Parlement.

C'était un travail important, sans doute porteur d'espoirs, avec des revendications claires et parfois très synthétiques. Quand on fait naître l'espoir, en l'occurrence l'espoir de transversalité, l'espoir d'un statut, l'espoir d'un emploi plus stable, et qu'il ne se concrétise pas, la chute est encore plus difficile.

Je reprends une interrogation que j'ai entendue lors d'un colloque consacré à l'emploi artistique: comment créer avec le ventre vide, avec la crainte d'être éjecté de son logement? Comment oser créer une famille quand on ne sait pas de quoi sera fait demain? Ces mots reflètent la situation de nombreux artistes; c'est un cri que, en tant que responsables politiques, nous avons le devoir d'entendre.

Cette législature a vu d'importantes avancées dans ce domaine – ce que je salue. Dans le secteur des arts de la scène, les processus décisionnels de répartition de l'argent public ont été modifiés et nous attendons encore l'aboutissement du décret «Bonne gouvernance». Comme l'a rappelé M. Maroy, notre objectif commun consiste, entre autres, à écarter le copinage et les conflits

d'intérêts dans la répartition des subventions culturelles. En outre, même si nous regrettons que le renouvellement des contrats-programmes ait eu lieu avant la réforme des instances d'avis, nous espérons que celle-ci sera menée à bien avant la fin de la législature.

Ainsi, nous avons réalisé et nous réaliserons encore des progrès. Cependant, comme le souligne l'UAS, vous n'êtes pas allée assez loin, notamment sur le statut et l'instauration de quotas d'emplois artistiques dans les contrats-programmes. Les insatisfactions demeurent, particulièrement chez les artistes. La coupole «Artistes au centre» reprenait certaines mesures fortes qui semblent être les grandes oubliées de cette législature. Parmi ses conclusions figurait la nécessité de traiter les questions cruciales du statut des artistes et de l'emploi artistique, car les artistes ne bénéficiaient ni d'un statut propre ni d'un emploi sécurisé. Ils sont affiliés tantôt à un régime d'indépendant, tantôt à celui de salarié ou de fonctionnaire, ce qui les place dans des situations et des procédures difficiles. Ils sont déçus par l'absence de quotas stricts dans les derniers contrats-programmes. Dans sa lettre ouverte, l'UAS pointe plusieurs oublis par rapport à l'emploi artistique et au statut des artistes. C'est d'ailleurs un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité médiatique – les Magritte en sont encore un exemple – et dans notre commission de la Culture et de l'Enfance. Je tiens à insister sur les points soulignés par l'UAS.

Pour commencer: une concertation transversale réunissant les différents niveaux de pouvoir et les organisations professionnelles avec l'objectif de revoir le statut social et fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique et de stimuler la création d'emplois artistiques. Où en est cette concertation transversale? Quelles ont été vos dernières démarches? Vous aviez expliqué que le point avait été abordé lors de la rencontre avec votre homologue flamand de la Culture. Où en êtes-vous? Combien y a-t-il eu de réunions durant cette législature et combien sont encore prévues avant sa fin?

Un autre point important, qui a fait l'objet de revendications, est celui des quotas d'emplois artistiques dans les contrats-programmes, balisés par des indicateurs précis. Si je constate une amélioration – certains points ont été précisés –, je constate qu'elle est encore insuffisante. Il n'existe actuellement aucune mesure contraignante, aucune sanction par rapport à des attentes chiffrées précises de la part du pouvoir subventionnant. Pourquoi? Pourriez-vous envisager un avenant aux contrats-programmes?

Le troisième point concerne le cadastre de l'emploi artistique. Cette mesure n'a pas été concrétisée au cours de cette législature. Comme l'UAS le pointe dans sa lettre ouverte, cette mesure est toujours promise au moment des élections, mais jamais concrétisée en cours de législature. Pourquoi ce cadastre des emplois artis-

tiques n'a-t-il jamais vu le jour? Quelles sont les collaborations avec les Régions wallonne et bruxelloise à cet égard?

M. Patrick Prévot (PS). – Récemment, Maggie De Block, la ministre des Affaires sociales, a lancé *artist@work*, une application numérique dont le but est de simplifier les démarches administratives pour les artistes belges. Le statut d'artiste a toujours été écartelé entre plusieurs compétences ministérielles, notamment celles de la Sécurité sociale et de la Culture, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence. Les artistes éprouvent souvent la plus grande peine à se faire entendre, à s'assurer une sécurité financière et à se consacrer pleinement à la création.

Avec cette application, Maggie De Block veut simplifier le processus administratif. C'est en tout cas le vœu qu'elle avait formulé lors de son lancement. Concrètement, *artist@work* donnera accès à une série d'informations concernant le statut des artistes et leur permettra d'introduire par voie électronique leurs demandes d'agrément. Elle servira également à sauvegarder les prestations pour lesquelles une rémunération aura été perçue.

Madame la Ministre, en tant que ministre de la Culture, avez-vous été contactée par Maggie De Block? Vous êtes-vous concertées sur le sujet? Soutenez-vous cette initiative? L'application est-elle appréciée par les principaux intéressés? Je présume et j'espère qu'ils ont été consultés. Avez-vous eu l'occasion de discuter avec les artistes à ce sujet?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Si ma question porte sur la «Lettre ouverte de l'Union des artistes du spectacle (UAS) concernant le statut des artistes et l'emploi artistique», formulation utilisée par cette organisation, je rappelle que le statut d'artiste n'existe toujours pas en Belgique! Les créateurs peuvent uniquement se prévaloir d'une disposition s'ils parviennent à justifier d'une activité qui stoppe alors la dégressivité des allocations de chômage. Le chantier visant à créer un tel statut a débuté voici quelques années. L'UAS évoque dans sa lettre deux priorités dégagées dans le cadre du programme «Bouger les lignes».

La première priorité est la mise en place de la fameuse concertation transversale qui est essentielle. Elle doit être transversale, mais pas seulement entre les ministres de la Culture! Elle doit impliquer l'ensemble des ministres compétents des Régions, mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourquoi une telle concertation n'existe-t-elle pas? S'il existe une CIM «Climat», il me semble que les artistes pourraient espérer une CIM afin de trouver des solutions à leur situation, extrêmement précaire pour certains!

La deuxième priorité concerne la détermination des quotas d'emploi artistique selon les subventions des opérateurs de la création. J'insiste sur ce point: lorsqu'il est question de la nécessité de «remettre la place des artistes au centre», il s'agit,

si j'ai bien compris, de les remettre au centre des politiques de création! Ce slogan a fait couler beaucoup d'encre... mais de quelle place est-il la question aujourd'hui: une place de décision, d'action, un statut?

Pour les aspects contractuels de cette question, il s'agit de définir des balises; or, en arts de la scène, le corps d'inspection n'a pas les mêmes missions de contrôle. Voilà bien une exception dans le secteur de la culture. Nous avons en effet des inspecteurs vérifiant tous les agréments dans le secteur socioculturel, mais pas dans les arts de la création.

Que se passe-t-il lorsque vous déposez un dossier en pointant le nombre exact de votre part de créations? L'inspection ne délivre pas un avis ferme et définitif sur l'objectif atteint. En revanche, il existe une inspection donnant un avis valant observation et l'administration gère en définitive la question. Cette question est vraiment d'actualité au sein de plusieurs commissions. Ainsi, les quotas sont-ils bel et bien respectés? La lettre de l'UAS fait référence à plusieurs suggestions et propositions: balisage des quotas d'emplois artistiques, création d'éventuelles sanctions, réalisation d'un cadastre de l'emploi artistique... Au regard de l'urgence et de l'importance de ce dossier, le groupe Ecolo s'étonne qu'elles n'aient pas été rencontrées. Pourquoi un secteur s'astreint-il à relever les deux priorités indiquées en tête de document tout en devant bien constater leur absence dans la réalité? C'est franchement regrettable.

Nous souhaitons des actes concrets et pragmatiques. Pour nous, cette question n'appartient pas qu'au gouvernement. Elle relève également du Parlement lorsque celui-ci constate que le gouvernement ne parvient pas à dégager l'une ou l'autre solution tout en invoquant l'absence de compétence en cette matière. C'est faux! La Fédération Wallonie-Bruxelles a ces compétences permettant d'alléger la vie des artistes. La preuve nous en est fournie par d'autres secteurs où nous créons des exceptions pour des professionnels et où nous leur «allégeons» la vie. Nous sommes donc capables de régler cette situation, au gouvernement comme au Parlement.

En conséquence, il faut entamer le plus rapidement possible une discussion au niveau du gouvernement ou entre parlementaires de manière à proposer un allègement au moins de la charge administrative des artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pouvons le faire et c'est essentiel!

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le milieu artistique est remonté contre vous en cette fin de législature! Selon «*Le Soir*», ce mouvement de colère serait coordonné. Pour mon groupe politique, ce n'est pas vraiment une surprise. En lançant la vaste opération de concertation «Bouger les lignes», il y a quatre ans, la

majorité PS-cdH a fait naître beaucoup d'espoirs. Tous les acteurs du milieu culturel ont joué le jeu, ils ont voulu y croire. J'ai moi-même participé à plusieurs grandes réunions où il y avait énormément de monde. Il faut bien reconnaître que, depuis quelque temps, une partie du milieu culturel déchant. Si l'opération «Bouger les lignes» a effectivement suscité beaucoup de belles idées, elle peine à les concrétiser.

Les artistes déchantent et la lettre ouverte adressée récemment par l'UAS en témoigne: «Cela fait près de quatorze années que l'on tente de nous rapatrier de la périphérie; pour beaucoup d'entre nous, nous y demeurons encore!» Concrètement, l'insatisfaction de l'UAS porte sur deux priorités principales de «Bouger les lignes». Tout d'abord, l'action 11 prévoyait une amélioration du statut d'artiste: «Un assouplissement de certaines règles fondamentales pour les artistes et techniciens dans l'obtention de la gestion du statut d'artiste sera défendu auprès de l'État fédéral.»

Lors du débat budgétaire, en novembre dernier, nous vous avons interrogée sur ce point et vous nous aviez indiqué que le ministre fédéral Kris Peeters était en pleine négociation avec le secteur des arts de la scène. Que ressort-il de vos derniers contacts avec Kris Peeters? Quelles sont les avancées depuis le début de la législature? Quel regard portez-vous sur l'annonce par la ministre fédérale des Affaires sociales, Maggie De Block, du lancement d'une nouvelle application *artist@work* visant à simplifier les démarches administratives pour les artistes?

La deuxième revendication de l'UAS est d'intégrer des quotas d'emplois artistiques dans le calcul des contrats-programmes et des conventions des opérateurs. Je cite un autre passage de cette lettre: «il n'y a pour l'heure aucun mécanisme de contrôle, voire de sanction autre que celui résultant de la seule appréciation de l'administration ou éventuellement des futures instances d'avis.»

Je précise que l'UAS suggère que ce curseur d'emploi artistique – dont on parle depuis quelques années maintenant – intervienne pour des catégories d'opérateurs subventionnés au-delà d'un certain niveau de fonctionnement. Il figurait dans l'action 10 de «Bouger les lignes» qui prévoyait que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse disposer d'un outil d'analyse coordonné du secteur culturel afin de produire des indicateurs en matière d'économie et d'emploi. Cette mission a été confiée à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), qui devra identifier, quantifier et analyser les sources de financement de la culture. L'action prévoyait également d'étudier la possibilité d'étendre le champ d'application de certains décrets aux coopératives afin d'encourager certaines structures à repenser leur modèle économique.

Vous avez précisé en réunion de commission qu'il était notifié dans l'ensemble des contrats-

programmes que le bilan intermédiaire devait chaque année comprendre des données relatives à l'emploi artistique. Pourriez-vous là aussi faire le point sur ce dossier? La mission confiée à l'OPC a-t-elle abouti? L'outil d'analyse est-il désormais disponible? Y aura-t-il d'autres données que les bilans intermédiaires des contrats-programmes? Si oui, lesquelles? S'agissant de la possibilité d'étendre le champ d'application de certains décrets aux coopératives, quelles avancées ont été éventuellement réalisées? Enfin, qu'en est-il du cadastre de l'emploi artistique? Il ne reste plus que quatre mois, Madame la Ministre!

M. le président. – La parole est à Mme Emery.

Mme Isabelle Emery (PS). – Si le groupe PS n'a pas déposé de question spécifique sur le sujet, ce n'est certainement pas parce qu'il se désintéresse de la lettre ouverte. Nous souhaitons au contraire souhaité rencontrer l'UAS pour examiner leur courrier de manière plus approfondie. Cette rencontre aura lieu prochainement. Entre-temps, il m'a semblé évident de me joindre dès à présent au débat.

S'il est vrai que le statut d'artiste est une problématique transversale dépassant le pouvoir communautaire, comme l'ont déclaré certains collègues, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut actionner des leviers et faire ainsi «bouger les lignes». Nous sommes le pouvoir compétent pour la politique artistique et culturelle. Nous ne pouvons donc pas nier l'importance que revêt notre action dans ce domaine.

Madame la Ministre, notre niveau de pouvoir dispose d'une série d'outils permettant de renforcer le statut des artistes. Ceux-ci façonnent notre paysage culturel et participent à notre bonheur. Par les décrets, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut favoriser l'emploi artistique et la reconnaissance d'un travail à part entière. Grâce aux contrats-programmes et aux conventions pluriannuelles qu'elle conclut avec les opérateurs, elle peut imposer à chaque institution partenaire des obligations visant à protéger les artistes. Notre Fédération Wallonie-Bruxelles peut également aider et accompagner les talents émergents à travers des appels à projets, permettant ainsi à des artistes de faire de leur pratique artistique leur métier. Car il s'agit bien d'un métier! Les artistes ne sont pas des amuseurs publics, mais des professionnels qui méritent que nous ayons ces discussions aujourd'hui, au sein de cette commission.

Pour actionner ces leviers, remettre l'emploi au cœur de nos préoccupations et revoir ainsi les budgets que nous dispensons, un cadastre des emplois artistiques est plus que nécessaire. Nous revendiquons, comme l'UAS, que ce cadastre soit mis en œuvre, sans quoi nous ne disposons pas de curseur pour évaluer les retombées de nos politiques en termes d'emploi. Nous rejoignons cette préoccupation et espérons disposer un jour de ce

cadastre qui nous permettrait de faire l'analyse de nos politiques.

Le statut de l'artiste, au sens commun, s'étend à d'autres niveaux de pouvoir chargés de l'Emploi: fédéral, d'une part, et régional, d'autre part. Ce statut a été malmené à de nombreuses reprises ces dernières années, ce qui rend l'accès aux indemnités presque impossible, notamment pour les plus jeunes. Les activités des artistes et leurs revenus étant fluctuants, leur protection sociale doit pourtant être adaptée à cette réalité.

Madame la Ministre, vous avez fréquemment défendu ce point de vue au sein de la CIM «Culture», car l'ambition d'un pouvoir qui a la compétence culturelle dans son ADN est de créer un statut solide, pérenne, adapté et accessible. Un statut qui ne serait pas remis en cause par chaque nouveau gouvernement ou par la seule volonté d'une administration telle que l'Office national de l'emploi (ONEM). Un statut qui protège les artistes et techniciens du spectacle et veille à prévenir la précarité dans laquelle nombre d'entre eux sont aujourd'hui plongés au détriment de leur créativité et donc de l'art. Des pseudo-statuts sont créés pour certains, mais n'oublions pas l'absence totale de protection pour une série de créateurs. Je pense aux auteurs de livres et de bandes dessinées ainsi qu'aux plasticiens. N'opposons pas les opérateurs structurels et les compagnies. N'opposons pas non plus entre eux les artistes des différentes disciplines.

Madame la Ministre, où en sommes-nous dans ces discussions en conférence interministérielle de la Culture (CIM «Culture»)? Pourquoi ne pas être plus ambitieux et organiser une concertation au niveau interfédéral sur la question du statut de l'artiste? Ce sujet le mérite.

Un projet de loi visant à supprimer le plafond du cumul des allocations de chômage avec les revenus de droits d'auteur a été déposé par le groupe PS à la Chambre des représentants. J'espère que mes collègues accepteront de cosigner ces deux propositions à même de mettre enfin un terme à une injustice intellectuelle.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ce sujet, tout comme le précédent, est essentiel à mes yeux.

L'UAS, représentée par son président Pierre Dherte, m'a effectivement interpellée récemment par le biais d'une lettre ouverte. Cette lettre s'adressait également aux futurs candidats aux élections de mai 2019. Vous êtes donc, pour la plupart, aussi concernés. J'ose espérer que les débats que nous avons eus ici porteront également leurs fruits. Pour reprendre une de vos dernières déclarations, Madame Emery, j'espère moi aussi que plusieurs d'entre vous soutiendront la proposition de loi déposée à la Chambre. Ce n'est pas parce que plusieurs ministres de l'action sociale n'ont rien fait depuis des années et au fil des différentes

législatures qu'il faut continuer dans cette voie. Je remercie donc les auteurs du texte pour cette initiative.

Votre interpellation fait suite à de nombreux échanges sur le sujet avec l'UAS ainsi qu'à une réunion qui s'est déroulée à mon cabinet au mois de mai 2018. La prochaine rencontre avec l'UAS aura lieu le 12 mars, toujours à mon cabinet, afin de poursuivre le dialogue.

J'aimerais ajouter que le statut d'artiste pâtit de notre lasagne institutionnelle et devrait être analysé dans sa globalité. Je pense en outre qu'il n'y a pas eu une seule CIM «Culture» où ce sujet n'a pas été abordé et où Sven Gatz et moi n'avons interpellé ou fait le point sur un certain nombre d'avancées nécessaires de part et d'autre.

Le premier point de la lettre concerne les mesures en faveur de l'emploi artistique. Outre les dispositions budgétaires, législatives et réglementaires prises pour augmenter l'emploi artistique dans le cadre du décret des arts de la scène, j'ai mis en œuvre, lors de la rédaction finale des contrats-programmes, des actions concrètes auxquelles je m'étais engagée – et que vous pouvez vérifier dans chacun des contrats-programmes qui ont été conclus –, fixé des taux d'emploi artistique minimums, inséré des objectifs de progression de ce taux – c'est l'article 5 de tous les contrats-programmes – et mis en exergue, dans les critères d'évaluation, la plus-value du subventionnement sur l'emploi artistique – c'est article 10 de tous les contrats-programmes.

Ces éléments étant intégrés dans les cahiers de charges des opérateurs, il n'y a pas lieu, Madame Persoons, d'instaurer des sanctions spécifiques. Sont donc d'application les dispositions du décret relatives à l'évaluation des contrats et celles de l'arrêt du gouvernement de la Communauté française du 4 octobre 2017 fixant les modalités de suspension, modification et résiliation des aides aux projets et des contrats-programmes, pris en application du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène. Je n'ai pas besoin de mesures supplémentaires: j'en dispose déjà si je dois en faire usage dans les arrêtés qui ont été pris.

Comme je l'ai rappelé fréquemment à l'UAS et à cette commission, nous ne disposons pas de base légale qui permettrait de fixer arbitrairement et en fonction d'un avis de ma part, ou forfaitairement sur la base de montants de subvention octroyés, des quotas d'activité ou d'emploi. C'est le projet spécifique de chaque opérateur en arts de la scène qui détermine son cahier de charges et sa subvention. Il n'y a dès lors pas de pourcentages transversaux d'un projet à l'autre. Nous pouvons par contre en faire un critère de subventionnement et d'évaluation, ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur Maroy, l'analyse et la publication des données chiffrées de l'emploi artistique pour-

ront quant à elles avoir lieu sur la base des premières données récoltées, à savoir après réception, par l'administration générale de la culture, des rapports d'activité attendus pour le mois de mai 2019. En toute logique, cette mission n'a pas encore été confiée à l'OPC et le sera ultérieurement.

Monsieur Maroy, vous évoquez également un autre point de l'action 10 du programme «Bouger les lignes», à savoir la possibilité d'étendre le champ d'application de certains décrets aux coopératives. J'ai concrétisé cet objectif par un autre biais, à mon sens plus respectueux de la liberté d'association, c'est-à-dire en rendant possible le financement des démarches mutualisées et donc en stimulant celles-ci, comme c'est le cas des pôles muséaux dans le cadre du décret «Musées» récemment revu.

J'en viens maintenant au projet de cadastre de l'emploi dont vous avez tous fait mention. Dans le cadre du cadastre de l'emploi non marchand, un projet dont je rappelle qu'il est également porté par le ministre-président, la difficulté réside dans l'absence de définitions et d'outils de mesure de cet emploi, ce qui complique la recherche d'un accord entre les différents partenaires impliqués. Par contre, l'implémentation du nouveau décret relatif aux arts de la scène nous permettra pour la première fois de disposer de tels outils et définitions.

Je rappelle également que, chaque année, dans le cadre des rapports annuels qui doivent être faits en vue de l'évaluation et du suivi des contrats-programmes, chacun des organismes soumis à un tel contrat doit nous remettre le détail des emplois, des évolutions, de la part d'emplois artistiques, etc. De cette manière, également pour la première fois, nous disposerons de données chiffrées.

Plus globalement, en ce qui concerne le statut des artistes, je tiens à vous rappeler, Madame Persoons et Monsieur Segers, la distinction entre, d'une part, le plan d'action auquel je m'attelle et, d'autre part, les recommandations formulées par les coupoles. Ces dernières constituent la matière qui a permis, à la suite des travaux des comités de suivi opérationnel, de définir un plan d'action. La consultation transversale, à laquelle je me suis engagée après deux ans d'écoute des acteurs de terrain dans le cadre du programme «Bouger les lignes», fait intervenir les différents niveaux de pouvoir ayant trait au statut des artistes. Cette consultation a lieu lors de chaque CIM. Je reviendrai sur les différentes actions qui ont été menées dans ce contexte.

À votre question, Monsieur Prévot, je répondrai que les compétences culturelles n'incluent aucun aspect de statut artistique au sens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces compétences relèvent principalement de l'emploi et des affaires sociales, mais ce n'est pas pour autant que M. Gatz et moi-même avons abandonné; nous

nous sommes dit que nos forces conjuguées pourraient peut-être, justement, faire bouger les lignes. Indépendamment du courrier relatif à la directive abusive de l'ONEM que vous évoquez, Madame Persoons, la réforme du statut des artistes a bien fait l'objet d'échanges avec le ministre Peeters, à la fois à travers le plan d'action «Bouger les lignes» et par le biais d'un cahier des charges élaboré d'un commun accord par les ministres de la Culture francophone et néerlandophone. Pour établir ce cahier des charges, nous avons d'ailleurs fait appel à un certain nombre de spécialistes néerlandophones et francophones qui ont travaillé conjointement. Ce sujet a été abordé lors de la CIM «Culture» ainsi qu'au sein de la commission des Affaires sociales de la Chambre des représentants, à la suite de notre interpellation. La Chambre a ainsi procédé à une série d'auditions quant au statut des artistes, lesquelles devront déboucher sur des mesures concrètes. Sven Gatz et moi-même continuons donc à suivre ces travaux de près en gardant à l'esprit les actions auxquelles s'est engagé M. Peeters.

Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'une problématique extrêmement complexe qui nécessite par ailleurs l'accord des partenaires sociaux, dont certains sont réfractaires à l'idée d'un statut spécifique pour les artistes. Cependant, ni Sven Gatz ni moi-même ne baissons les bras; je poursuivrai les discussions avec M. Peeters jusqu'à la fin de la législature.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que la concertation avec le ministre Kris Peeters sont en cours. Cependant, les ministres régionaux de l'Emploi sont également responsables dans ce domaine. En effet, le contrôle de la disponibilité du chômage a été transféré aux Régions. J'ai déjà demandé à MM. Gosuin et Jeholet de bien vouloir faire travailler Actiris et le FOREM à la formation des contrôleurs, afin que ceux-ci sachent en quoi consiste le travail d'artiste. Les périodes de création, d'écriture et d'absence de salaire sont à prendre en compte dans le cadre de la disponibilité. Je ne manquerai pas d'interpeller à nouveau M. Gosuin et M. Jeholet à ce sujet pour voir si des mesures ont été prises. À ce jour, je n'ai pas eu de retour précis. Il me semble pourtant indispensable que les ministres régionaux de l'Emploi travaillent sur ce dossier.

Concernant l'application `artist@work`, elle est actuellement en développement. Elle n'est donc pas encore disponible. La concertation n'a malheureusement pas été de mise concernant son élaboration. J'ai appris cette initiative de Maggie De Block par voie de presse. Je ne reviendrai pas ici sur les communications de Mme De Block. Je me réjouis toutefois de cette initiative utile. Il s'agit d'une mesure de simplification administrative dans la gestion des cartes et visas d'artiste et des prestations dans le régime des «petites indemnités». Cette application fournira par ailleurs les informations utiles sur les différents régimes de

travail dans le domaine artistique, et sur le statut de l'artiste. C'est une bonne chose! J'espère que Mme De Block finira par me consulter. Ce n'est d'ailleurs pas le seul sujet pour lequel il existe un manque de concertation avec elle.

Cela dit, je tiens à terminer par une note positive. Même s'il reste un important travail à fournir, j'ai été informée aujourd'hui d'une volonté de plusieurs groupes de cosigner les propositions déposées au niveau fédéral et dont vous venez de parler, Madame Emmery. C'est encore une bonne nouvelle! Il reste un travail conséquent et fondamental à mener dans le secteur de la sécurité sociale et au niveau de l'ONEM. Nous n'y arriverons qu'en unissant nos forces. Vous aurez constaté que j'ai fait cause commune dans ce dossier avec le ministre néerlandophone de la Culture.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre. Vous avez expliqué ce que vous avez pu faire compte tenu de l'existence d'un cahier de charges commun avec votre homologue flamand. Vous avez évoqué des avancées au niveau des contrats-programmes.

Toutefois, de nombreuses attentes du secteur n'ont pas été rencontrées. Celui-ci souhaitait vivement trouver dans ces contrats-programmes une source de stabilité quant au statut d'une série d'artistes. Je salue la nouvelle procédure dynamique que vous avez lancée, mais, d'après la lettre ouverte et les réactions du secteur, les mesures que vous avez prises ne vont pas assez loin. Cela aurait pourtant été le biais idéal pour assurer une stabilité à un plus grand nombre d'emplois. Or, ce n'est pas le cas! Les contrats-programmes comportent des points positifs. Je pense notamment à un échange de données beaucoup plus clair et rapide. Cela permettra de ne pas retomber, comme dans le rapport final de la mission Kurt Salmon relatif au paysage théâtral en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur des interprétations pour le moins douteuses quant à la notion d'«emploi» ou quant aux institutions qui offraient le plus d'emplois, etc.

La demande de chiffres précis et de sanctions résulte précisément d'un manque de précision des indicateurs pour les grandes institutions pourvoyeuses d'emplois. De plus, les données dont nous disposons ne correspondent pas aux attentes exprimées à l'occasion de la coupole de concertation «Artistes au centre». J'exprime donc un regret.

Par rapport aux démarches entamées avec le ministre Sven Gatz ou avec le niveau fédéral, j'entends bien que des auditions se sont déroulées devant la commission des Affaires sociales de la Chambre des représentants. Quel bilan pouvez-vous tirer concernant les demandes que vous avez formulées à cette occasion? Quels sont les plus grands obstacles rencontrés? Quelles démarches complémentaires avez-vous entamées lors des

dernières CIM «Culture»? Est-ce que les propositions qui seront déposées à la Chambre bénéficient de la cosignature de la quasi-totalité des groupes politiques ou bien est-ce que des corrections doivent encore avoir lieu eu égard aux problématiques des droits d'auteur et de la reprographie?

La dynamique est positive, mais elle n'en fait pas une réflexion globale et transversale qui était pourtant demandée. Je ne vous tiens pas pour unique responsable de cet échec. Il y a des blocages dans d'autres secteurs. Je pense par exemple à la problématique du *numerus clausus*. Dans le cas présent, le problème vient également du fait que les demandes sont claires et existent depuis des années. Je peux comprendre la colère: car cinq années se sont à nouveau écoulées et les demandes en sont pratiquement au même stade.

Je terminerai en abordant la question des contrôles et des contacts entretenus avec les ministres régionaux. Les instructions de contrôle proviennent évidemment de l'ONEM. Il est donc important que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles intervienne auprès du gouvernement fédéral, car ce sont les interprétations de l'ONEM qui s'appliquent une fois que le contrôle est réalisé. Or, ce sont précisément ces interprétations qui ont de nombreuses fois posé problème!

Après vous avoir écoutés, Madame la Ministre et mes collègues députés, nous avons intérêt à relayer nos demandes tous groupes confondus et créer ainsi un cadastre de l'emploi transversal et impliquant toutes les entités. Nous devons aussi renforcer les obligations liées aux emplois artistiques dans le cadre de nos compétences et donc des contrats-programmes. En fonction des répliques, je déposerai sans doute un projet de motion motivée, car ce débat est très important et mériterait d'être abordé en séance plénière.

M. Patrick Prévot (PS). – En posant ma question, j'avais déjà compris qu'aucune concertation avec Mme De Block n'avait eu lieu. Si la forme est peu élégante, je ne retiendrai que le fond. Cela va dans le sens d'une simplification administrative également demandée par le secteur. Nous pouvons nous en féliciter. Gageons que Mme De Block vous contactera en aval pour en discuter.

Dès demain, je déposerai évidemment une question au ministre Jeholet quant à la formation des contrôleurs – vous m'y avez presque incité – afin de l'interroger la semaine prochaine au Parlement de Wallonie.

Vous avez évoqué des contacts avec Sven Gatz et Kris Peeters. Qu'avez-vous concrètement proposé à Kris Peeters? Des pistes ont-elles été dégagées? Il y a plusieurs années, Mme Milquet évoquait déjà des groupes de travail avec les collègues flamands. Des propositions concrètes en sont-elles ressorties?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Concernant la loi sur le droit d'auteur, nous allons nous mettre en réseau. L'idée me paraît bonne d'aller tous ensemble à l'échelon fédéral pour donner un signal, à la Chambre, et montrer que nous souhaitons aller de l'avant. Concernant l'interpellation du ministre Pierre-Yves Jeholet en Wallonie, je ferai pareil à l'égard du ministre Didier Gosuin à Bruxelles, le plus rapidement possible.

Madame la Ministre, j'ai bien entendu votre vision et votre manière de voir l'engagement à remplir. Je les trouve de bon sens, mais elles ne répondent toutefois pas aux attentes spécifiques, une fois encore, des artistes. En rentrant chez moi ce soir, je serai contraint de dire à mes connaissances, possédant le statut d'artiste, l'absence d'avancée ou la timidité de celle-ci. Vous dialoguez, certes! Nous prétendons qu'une série de mesures sont pourtant possibles. Madame Persoons évoquait le projet de motion motivée. Je la soutiendrai et cosignerai si c'est possible, avec les éléments évoqués, pour travailler de manière conjointe.

Je voudrais encore attirer votre attention collective sur l'existence d'une disposition en sport concernant les sportifs de haut niveau. Elle leur permet de ne pas devoir se justifier vis-à-vis de l'ONEM dans leur recherche active d'emploi. Nous avons, en effet, décidé de créer un projet de vie pour les sportifs de haut niveau. Nous pouvons en faire de même pour les artistes.

Il est tout à fait possible de créer, dans le cadre de nos propres législations, un projet de vie pour les artistes dont la reconnaissance est confirmée. Lorsqu'un artiste formule une demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il introduit puis reçoit, le cas échéant, une reconnaissance officielle lui permettant de déposer des dossiers, des demandes de contrat-programme ou des demandes de bourses. Il serait envisageable de créer un projet de vie permettant aux artistes, grâce à un document fourni par la Fédération, de ne pas devoir se justifier auprès de l'ONEM lorsqu'ils ne respectent pas les dispositions leur imposant de postuler par exemple auprès de tel employeur ou de répondre à une offre d'emploi de tel entrepreneur ou manufacturier. La Fédération Wallonie-Bruxelles gagnerait à instaurer un tel système visant à ne pas noyer les artistes sous cette charge.

Ce n'est qu'un premier pas. Pendant que nous discutons, les artistes rencontrent toujours des difficultés pour entrer dans le nouveau statut, plus compliqué et plus onéreux à obtenir. D'autres peinent à développer leur activité, car le volet administratif est pesant. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit trouver des réponses concrètes et raisonnables. La création du projet de vie ou l'établissement de meilleurs quotas en font partie. Si un projet de motion est déposé, mon groupe le soutiendra et le cosignera avec Mme Persoons.

M. Olivier Maroy (MR). – C’est un dossier qui illustre fort bien toute la complexité de notre pays. En Belgique, il faut parfois faire preuve d’une patience extrême. Si le sujet avait été simple, nous aurions déjà trouvé une solution.

Voyons cependant la situation sous un angle positif. Les choses avancent, peut-être trop doucement. Le Parlement fédéral a organisé des auditions. Madame la Ministre, le combat commun que vous menez avec votre homologue flamand, M. Gatz, me réjouit. Le fait que vous parliez d’une même voix et qu’un cahier des charges commun ait été rédigé est un point extrêmement positif. C’est la démarche la plus intelligente et sans doute la plus efficace. Je me réjouis donc que vous ne baissiez pas les bras.

Pour le reste, l’étude Kurt Salmon, dont nous avons entendu les auteurs il y a quelque temps déjà, avait montré la nécessité d’objectiver les choses. Nous avons avancé dans la bonne direction. En effet, avec le décret «Arts de la scène», les contrats-programmes doivent contenir des indications quant au volume d’emploi et son évolution. Reste un souci: quels sont les critères, quelle est leur pertinence, comment sont-ils évalués et qui assure l’évaluation? Ce point manque de transparence et nous pourrions certainement faire mieux quand le décret aura été mis en œuvre.

Vous avez raison sur le contrôle de la disponibilité des chômeurs. Il a été transféré aux Régions et, par ce biais, il est possible de soulager les artistes. J’appuie votre demande aux ministres régionaux de l’Emploi de former les contrôleurs, c’est-à-dire de leur expliquer en quoi consiste le métier d’artiste. Il ne s’agit pas simplement de monter sur les planches ou de faire face à la caméra. Il y a tout un travail d’écriture et de réflexion préalable. Nous en avons parlé pendant quarante-cinq minutes, mais j’en connais un qui, ce matin, à 7h45, a dit les choses de manière beaucoup plus intelligente: Guillaume Senez, le réalisateur de «*Nos batailles*». Son interview dans *Matin Première*, une émission de *La Première*, était éloquent. Il avait déjà récemment parlé des difficultés d’aujourd’hui dans le journal «*Le Soir*». Nous devrions faire écouter cette interview à chaque contrôleur de l’ONEM. Cela vaudrait tous nos discours.

11 Dépôt de projets de motion

M. le président. – En conclusion de l’interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «*Emploi artistique: statut, contrats... Attentes et réalité*», un projet de motion motivée a été déposé.

Il est signé par Mme Caroline Persoons et M. Matteo Segers et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Ayant entendu l’interpellation de Mme Persoons et les questions de MM. Prévot, Segers et Maroy sur le statut des artistes et la lettre ouverte de l’Union des artistes du spectacle;

Considérant le statut social précaire et insécurisant que connaissent les artistes, spécialement ceux du spectacle;

Considérant les conclusions de l’opération «*Bouger les lignes*»;

Considérant la lettre ouverte du 29 janvier 2019 de l’Union des artistes du spectacle à la ministre Greoli concernant le statut des artistes et l’emploi artistique;

Insiste sur les place, rôle et apports essentiels des artistes dans une société démocratique;

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

– de mettre en place, en lien avec les Régions wallonne et bruxelloise, un cadastre de l’emploi artistique sur la base d’une nomenclature unifiée;

– de renforcer les obligations d’emplois artistiques dans les contrats-programmes conclus par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les principaux opérateurs culturels de la Fédération et de prévoir des sanctions strictes en cas de non-respect de ces quotas précis, en analysant à cet effet, avec les fédérations professionnelles du secteur, l’établissement d’un pourcentage minimum d’emploi artistique dit “à cliquet”, c’est-à-dire s’établissant par paliers sur la base du montant de la subvention structurelle de l’opérateur et tenant compte de la part de “frais fixes” de l’opérateur;

– d’établir un plan “Projet de vie” pour les créateurs et artistes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, plan qui vise à soutenir les artistes et créateurs face à leurs lourdes responsabilités administratives actuelles, notamment leur exigence de recherche d’emploi (par exemple, cf. les sportifs de haut niveau);

– de renforcer les contacts avec l’État fédéral, les Communautés et Régions afin de revoir le statut social, fiscal et économique des travailleurs intermittents et de stimuler la création d’emplois artistiques.»

Je propose de suspendre l’heure des questions et interpellations.

L’heure des questions et interpellations est suspendue à 20h05 et reprise à 20h30.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

J’ai été saisi d’un autre projet de motion, pure et simple, signé par Mmes Isabelle Emmery et Savine Moucheron et libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Persoons et les questions de MM. Prévot, Segers et Maroy sur l'emploi artistique et la réponse de la ministre,

Passé à l'ordre du jour. »

12 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Fabian Culot, intitulées «Octroi d'une subvention à la Maison de la culture de Tournai», «Suivi apporté à la Déclaration de Berlin pour une politique européenne du livre» et «Subvention au Théâtre Poème», de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulées «Mise en œuvre du plan "PEPs" (préservation et exploitation des patrimoines) dans le cadre de la numérisation muséale», «Nouvelle édition du guide culturel de Bruxelles», «Situation inquiétante des maisons d'édition de littérature francophone» et «Difficultés rencontrées par le musée Kanal-Centre Pompidou et question du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Olivier Maroy, intitulées «Rénovation du théâtre Jean Vilar», «Accessibilité de la culture (Action 26 de "Bouger les lignes")» et «Suivi apporté aux volets gouvernance, ressources humaines et finances de la mission d'inspection du Manège. Mons menée en août 2016 par le service d'inspection de l'administration de la culture», de Mme Isabelle Emmery, intitulées «Situation du théâtre Le Poème 2», «Ambassade culturelle pour les enfants», «Projet "Bota Kids"» et «Sélection des projets de films soutenus par le biais de la Commission de sélection des films», de Mme Zoé Istaz-Slangen, intitulées «Fréquentation des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Burn-out parental», de Mme Savine Moucheron,

intitulée «Baisse de fréquentation de nos musées», de M. Patrick Prévot, intitulées «Neuvième édition des Magritte du cinéma», «Lancement de la plateforme my.one.be» et «Groupes de paroles pour combattre le burn-out parental», de M. Matteo Segers, intitulées «Mesures prises pour renouveler le festival ProPulse» et «Faire de la culture en prenant soin de notre environnement», de Mme Caroline Persoons, intitulée «Sort de la maison d'édition SAMSA», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles de protection contre la méningite», de Mme Véronique Durrenne, intitulées «Avenir des formations EFP/IFAPME à la suite de la réforme des milieux d'accueil (réforme "MILAC")», «Enfants et jeux à l'extérieur en hiver», «Appel à questions de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)» et «Possible toxicité des langes pour bébés», de Mme Chantal Versmissen-Sollie, intitulées «Lancement de la plateforme "Premiers pas"» et «Soutien à la procédure de scanning et à un système de paiement en ligne», de Mme Sophie Péciaux, intitulées «Glyphosate et substances chimiques dangereuses dans les couches jetables» et «Végétarisme, véganisme et végétalisme chez les femmes enceintes», et de Mme Véronique Salvi, intitulées «Première étude mondiale sur la prise en charge spécifique du burn-out parental» et «Protocole de collaboration avec la Communauté flamande concernant la reconnaissance de certains milieux d'accueil bruxellois», sont retirées.

La question orale de Mme Joëlle Maison à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Syndémie mondiale ou poids de l'agroalimentaire sur l'obésité infantile», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 20h35.*